

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Luce

A une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 2 décembre 2002 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Gilles Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Sont absents:

Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
- 4. Suivi des procès-verbaux**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

A. Administration générale

1. Ressources humaines / Jérôme Minville
2. Rapport du maire
3. Déclaration des intérêts des élus
4. Règlement Budget 2003 / Avis de motion
5. Règlement d'emprunt / emprunt temporaire
/ modification au règlement
6. Emploi-Québec / projet d'emploi – résolution
7. Fabriques / don – paniers de Noël
8. Transfert du programme d'Infrastructures Canada-Québec au programme Québec Municipalité
9. Règlement des naissances:
Zachary Lavoie, fils de Marc-André Lavoie et Claudia Binet, rue Bouchard
Arthur Eloi Georges Cyr-Perreault, fils de Charley Cyr et Louise Perreault, route du Fleuve Est
10. Projet de coopération régionale de développement (ACCORD) – **copie**
11. Nipigon

B. Sécurité publique

1. Rapport des sorties des pompiers - **copie**

C. Transport

1. Quai / résolution

D. Hygiène du milieu

1. Fromagerie Michel Lavoie / Autorisation
2. Entreprises Claveau Ltée / projet de captation

E. Urbanisme

1. Rapport de l'inspecteur des bâtiments
2. Compte rendu du CCU
3. Dérogation mineure / 42 des Érables
4. Marius Bouchard / vente de terrain
5. CPTAQ / demande
6. Ministère des Transports

F. Loisir et culture

1. Rencontre comités en loisirs / compte rendu
2. Location des locaux

G. Édifice et machinerie

1. Soumission Huile à chauffage
2. Camion 1 tonne

H. Divers

1. André Larrivée / pétition - **copie**

347-2002 **Ordre du jour**

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

348-2002 **Procès-verbal**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 4 novembre 2002 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

349-2002 **Procès-verbal**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 11 novembre 2002 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par France St-Laurent appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

350-2002 **Procès-verbal**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 12 novembre 2002 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

351-2002 **Procès-verbal**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 28 novembre 2002 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par France St-Laurent appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

FACTURES PAYÉES - NOVEMBRE 2002

1 Caisse populaire Ste-Luce/Luceville - règ. de naissance	225.00 \$
2 OMH de Luceville	5 950.00 \$
3 Association des pompiers volontaires de Ste-Luce	100.00 \$
4 Société canadienne des postes	220.85 \$
5 Services Sanitaires du St-Laurent Inc.	5 439.19 \$
6 Télus Québec - cellulaires	156.40 \$
7 Télus Mobilité - pagettes	328.80 \$
8 Télus Québec - édifices	1 265.54 \$
9 Hydro-Québec - éclairage public	1 418.95 \$
10 Hydro-Québec - hygiène du milieu	1 945.68 \$
11 Hydro-Québec - édifices	1 266.96 \$
12 Desjardins Sécurité financière	1 067.65 \$
13 Fabrique de Luceville	665.67 \$
14 Groupe Réjean Claveau	14 111.06 \$
15 Guylaine Proulx - recensement des chiens	1 628.00 \$
16 Fondation du Centre Mitissien	25.00 \$
17 Rona Le Rénovateur	100.00 \$
18 Librairie Boutique Vénus	50.00 \$
19 Cogeco Câble inc.	80.46 \$
20 Citicorp Finance Vendeur Ltée	257.43 \$
21 Banque Laurentienne du Canada	328.97 \$
22 Rémunération élus - novembre 2002	2 026.14 \$
23 Rémunération employés - novembre 2002	21 933.51 \$
24 REER - novembre 2002	2 083.45 \$

TOTAL: 62 674.71 \$

FACTURES À PAYER - NOVEMBRE 2002

1 Receveur Général du Canada - remises	4 307.93 \$
2 Ministère du Revenu - remises	6 897.29 \$
3 Gaston Gaudreault - frais de déplacement	119.24 \$
4 Mélanie Thériault - frais de déplacement	33.95 \$
5 François Arsenault - frais de déplacement	60.90 \$
6 Jean-Claude Molloy - frais de déplacement	76.15 \$
7 Jérôme Minville - frais de déplacement	29.40 \$
8 Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 13 novembre	90.00 \$
9 Yves Banville - consultation organisationnelle	350.00 \$
10 Petite Caisse	349.02 \$
11 Télus mobilité - pagettes/cellulaires	441.42 \$
12 Le Club Papetier	649.51 \$
13 Lithographie Jean Bélanger	315.81 \$
14 L'information - avis public	108.35 \$
15 Fonds de l'information foncière - contrat de vente	39.00 \$
16 Association québécoise du loisir municipal - guide	25.40 \$
17 Les Produits Lépine Inc.	51.57 \$
18 Biologie Aménagement BSL inc. - anal. eau potable et eaux usées	533.72 \$
19 Garage St-Laurent	241.55 \$

20 Garage Gilles Desrosiers	120.02 \$
21 Garage M. De Champlain	747.90 \$
22 Pétroles Esso	514.61 \$
23 Groupe Gaz-O-Bar	611.34 \$
24 Buanderie Blanchon	160.55 \$
25 Les Entreprises J.E. Goulet Enr.	330.07 \$
26 Matériaux Quincaillerie Réjean Hallé	448.74 \$
27 Pièces d'autos Rimouski Inc.	799.87 \$
28 Pièces autos du Golfe	230.05 \$
29 Rapide Métal Inc.	216.69 \$
30 AMH Canada Ltée	621.14 \$
31 Les Industries Wajax Limitée	603.94 \$
32 Marius Amiot	88.46 \$
33 Garage Raymond Turcotte & Fils	311.42 \$
34 Métal AP (1997)	14.95 \$
35 Traction Rimouski (215)	181.51 \$
36 Équipements Sigma Inc.	43.83 \$
37 Attache Remorque L'italien Inc.	343.98 \$
38 Tapie Ouellet 1984 Inc.	128.83 \$
39 Carrières Dubé	117.23 \$
40 Excavation Gilbert Michaud Inc.	201.29 \$
41 Excavation Léon Chouinard & Fils Ltée	428.47 \$
42 Les Entreprises Jean et Proulx Inc.	172.53 \$
43 Emco Limitée	12 113.40 \$
44 Béton Provincial Ltée	2 415.81 \$
45 Westburne	454.56 \$
46 Groupe Lechasseur Ltée.	620.62 \$
47 Les Constructions Alain Pelletier Inc.	948.96 \$
48 Conciergerie L'entretien Inc.	253.05 \$
49 Gilles Langlois Rén. & Const. Inc.	1 138.75 \$
50 Les électriciens Lepage & Simard Inc.	738.46 \$
51 Mission Environnement	1 130.01 \$
52 BPR Groupe-conseil	3 163.34 \$
53 Roy Beaulieu Carrier	161.00 \$
54 Services aux petits animaux	402.59 \$

TOTAL: 45 698.18 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 108 372.89 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 novembre 2002

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

352-2002

Paiement des comptes

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 30 novembre 2002. Que le déboursé "Les Constructions Alain Pelletier Inc." au montant de 948.96\$ soit pris à même le surplus de l'ancienne municipalité de Luceville.

Adopté

Période de questions

353-2002

Ressources humaines /Jérôme Minville

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'engager Monsieur Jérôme Minville, concierge et préposé à la maintenance, pour une période de probation débutant le 2 décembre pour se terminer le 1^{er} février 2003, et au cours de laquelle la municipalité procèdera à l'évaluation de la personne salariée. (dossier 3-21)

Adopté

354-2002

Rapport du maire

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accuse réception du discours du maire pour l'année 2002 qui sera publié sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Luce (copie en annexe)

Adopté

Acc. réc.

Accusé réception

Le directeur général et secrétaire-trésorier accuse réception de la déclaration des intérêts financiers de Monsieur Gilles Gagnon, conseiller.

355-2002

Règlement budget 2003 / avis de motion

Avis de motion est dûment donné par la conseillère France St-Laurent qu'à une prochaine session un règlement concernant l'adoption du budget pour l'année financière 2003 et du programme triennal des immobilisations 2003 sera adopté.

Adopté

356-2002 **Règlement d'emprunt / emprunt temporaire**

Considérant que la municipalité a reçu l'approbation ministérielle concernant le règlement d'emprunt R-2002-27 au montant de 209 020\$;

Par conséquent il est proposé par Martine Plante appuyé par Gilles Gagnon qu'un emprunt temporaire soit contracté à la Caisse Populaire Desjardins Sainte-Luce-Luceville au montant de 188 118\$ afin de pourvoir aux dépenses encourues pour les travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable. Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans le dossier.

Adopté

357-2002 **Règlement d'emprunt / modification**

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de modifier le règlement en titre R-2002-27 qui doit se lire ainsi: " Règlement d'emprunt au montant de 209 020\$ pour des travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.

Adopté

358-2002 **Fabriques / don**

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 200\$ concernant les paniers de Noël.

Fabrique de Luceville: 100\$
Fabrique de Sainte-Luce : 100\$

Adopté

359-2002 **Transfert du Programme d'Infrastructures Canada-Québec**

Considérant qu' en août 2001, la municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Travaux d'Infrastructures Canada-Québec 2000" pour son projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable;

Considérant que la municipalité de Sainte-Luce projette la réalisation de travaux relatifs au déplacement des branchements de trois (3) résidences privées dans le cadre de ce projet, aux fins de respect du RQEP;

Considérant qu' un (1) de ces branchements se situe hors du périmètre urbanisé de la municipalité;

Considérant que les travaux situés hors du périmètre urbanisé ne sont pas admissibles au programme "Travaux d'Infrastructures Canada-Québec 2000"

En conséquence il est proposé par Gilles Gagnon appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité:

QUE le ministère des Affaires municipales et de la Métropole transfère dans le programme "Québec-municipalité", la partie des travaux relatifs aux branchements d'eau à déplacer.

Adopté

360-2002

Règlement des naissances

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans chacun des comptes suivants et ce selon le règlement des naissances.

Zachary Lavoie

Arthur Éloi Georges Cyr-Perreault

Adopté

361-2002

Projet de coopération régionale

Considérant le projet d'action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) qui vise l'établissement d'une entente entre les régions du Québec et la Société générale de financement (SGF) afin de créer un système productif régional compétitif sur les plans nord-américain et mondial par l'identification et le développement dans chacune des régions du Québec, de créneaux d'excellence;

Considérant qu' un créneau d'excellence est constitué d'un ensemble d'entreprises aux activités connexes et interdépendantes à différents degrés et regroupées sur un territoire défini et où la région réussit à se démarquer sur le plan national et international;

- Considérant que la région administrative de la Gaspésie prévoit par le projet ACCORD se positionner comme leader nord-américain dans la filière récréotouristique;
- Considérant que la Société générale de financement a allégué vouloir faire de la région de La Mitis, l'un des cinq pôles de destination touristique majeurs en Gaspésie touristique et s'inscrivant notamment dans le cadre d'un plan stratégique d'investissement touristique régional;
- Considérant que la stratégie vise à bonifier des établissements existants d'infrastructures d'hébergement supplémentaires et une mise à niveau des infrastructures existantes à un niveau 3½ à 4½ étoiles, à développer de nouvelles attractions afin de consolider les destinations existantes et à jouer un rôle actif au niveau de l'accès au financement de projets et au niveau de l'ingénierie des filières récréotouristiques;
- Considérant le développement et le positionnement actuel de La Mitis au niveau touristique (Jardins de Mitis, Parc Mitis, municipalité de Sainte-Flavie et la Route des Arts, aéroport régional de Mont-Joli, plage de Sainte-Luce-sur-Mer etc ...);
- Considérant qu' une partie de La MRC de La Mitis et notamment les municipalités de Sainte-Flavie, Mont-Joli, Grand-Métis et Métis-sur-Mer font partie intégrante du territoire touristique de la Gaspésie et qu'elles se révèlent être à la porte d'entrée et de sortie du circuit touristique gaspésien;
- Considérant que La MRC de La Mitis est par ailleurs située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent et qu'à ce jour le tourisme ne fait pas partie des créneaux d'excellence envisagés par le comité régional chargé de faire l'identification des filières et des projets au Bas-Saint-Laurent;

Pour ces motifs, il est proposé par France St-Laurent appuyé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Régions d'ajouter dans l'identification de ses filières et projets le créneau récréotouristique afin que la MRC de La Mitis puisse se positionner à titre de "région associée" au créneau récréotouristique de la région administrative de la Gaspésie et de solliciter à cet effet une rencontre avec le sous-ministre adjoint au Bas-Saint-Laurent, monsieur Claude Rioux.

Adopté

362-2002

Nipigon

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce s'est portée garant pour un emprunt de 150 000\$;

Considérant qu' il serait opportun que la Municipalité soit représentée par un membre du conseil, dont le rôle serait de constituer un lien entre les deux organismes;

Par conséquent il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Société des Récifs artificiels du Québec pour obtenir un siège au conseil administratif, tant et aussi longtemps que la municipalité ne sera pas libérée du cautionnement.

Adopté

Acc. rec.

Accusé réception

Le conseil municipal accuse réception du rapport concernant les sorties des pompiers en date du 20 novembre 2002.

363-2002

Quai

Attendu que le conseil adoptait sa résolution 2001-020 en date du 5 février 2001, concernant la prise en charge des installations portuaires, référence 9075-S228/2 de Pêches & Océans Canada (MPO) sises à Sainte-Luce;

Attendu que la municipalité confirme qu'elle est satisfaite des travaux de réfection effectués au niveau desdites installations portuaires, suite à l'inspection effectuée par nos représentants;

Par conséquent il est proposé par Martine Plante appuyé par France St-Laurent QUE la municipalité confirme son accord à se porter acquéreur des installations portuaires du MPO retrouvées à Sainte-Luce;

QUE la Municipalité accepte de payer la somme nominale de 1.00\$, taxes en sus, pour la cession en sa faveur desdites installations du MPO;

QUE la Municipalité confirme son engagement à l'effet que lesdites installations demeureront accessibles au public;

QUE la Municipalité confirme son engagement à signer un bail d'occupation avec le ministère québécois de l'Environnement (ME), afin de régulariser la présente desdites installations dans le domaine hydrique public québécois;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents pertinents relativement à cette transaction.

Adopté

Le conseiller Gaston Beaudesne se retire à 21h00

364-2002 **Fromagerie Michel Lavoie**

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Michel Lavoie, président de la Cie 9113-2993 Québec inc. pour un projet de Fromagerie, à rejeter les composantes des eaux de lavage dans le réseau d'égout domestique et confirmons que le site de traitement pourra traiter les charges provenant de la fromagerie et ce selon l'analyse effectuée par BPR Groupe-conseil.

Adopté

Le conseiller Gaston Beaudesne est de retour à 21h10
Entreprises Claveau / information

Acc. rec. **Accusé réception**

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 30 novembre 2002.

Acc. rec. **Accusé réception**

Le conseil municipal accuse réception du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 novembre 2002

Dérogation mineure

La demande de dérogation mineure concernant le 42 des Érables a été annulée suite à une lettre datée du 24 novembre 2002 de la part la propriétaire Madame Nathalie Roberge.

Marius Bouchard / dossier terrain en négociation

CPTAQ / information

365-2002 **Ministère des Transports**

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de recommander la demande d'autorisation du Ministère des Transports du Québec, représenté par Monsieur Serge Rhéaume, à la CPTAQ. Le demandeur prévoit faire des travaux d'élargissement de la Route 298 et la reconstruction des fossés sur une partie des lots 67 et 70. Ces terrains sont contigus au tracé actuel de la route et comptent une superficie de 1465,59 mètres carrés.

Ce projet est conforme à la réglementation municipale et ne constitue pas une contrainte importante à l'utilisation du sol à des fins agricoles.

Adopté

Rencontre comités en loisirs / information

366-2002

Location des locaux

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de contribuer pour un montant de 450 \$ équivalent à trois (3) journées de location du gymnase et de la salle communautaire dans le cadre du programme "Mes premiers jeux".

Adopté

367-2002

Soumission huile à chauffage

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission Les Pétroles Bilodeau inc. pour la fourniture d'huile à chauffage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, au montant de .4314 \$/litre pour le garage municipal situé au 67, rue St-Pierre et la caserne incendie située au 31 St-Alphonse.

Adopté

Camion 1 tonne / information

André Larrivée / dépôt d'une pétition en date du 4 novembre 2002.

Correspondance / information

Période de questions

368-2002

Levée d'assemblée

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 21h45 la session soit levée.

Adopté

Gaston Gaudreault
Maire

Gaétan Ross
Directeur général et secrétaire-trésorier

CSST / rapport d'intervention
Sûreté du Québec / contribution
Cabinet du Premier ministre / accusé réception
Ministère des Transports / marquage des passages d'écoliers
/ Rang 3 Ouest
/ Entente relative aux motoneiges
Info route Municipale
La Route verte
Gestion des cours d'eau
Le Québec rural
Muni-Express
Alex Fougère / remerciements
Trait d'Union
Mini Scribe
BPR Groupe-conseil / travaux municipaux – paiement
Société Alzheimer
Le Réconfort / éditorial
URLS
Laboratoire BSL / analyses des eaux usées
analyses de l'eau potable
Centre Femmes de La Mitis